PECEFIX

Conditions de fonctionnement (artisans)

Version 2026-10 · Québec (Canada) · montants en dollars canadiens

PECEFIX met en relation des clients et des artisans indépendants. L'artisan reste seul responsable de son intervention et encaisse directement le paiement de son client.

1. Rôle de la plateforme

PECEFIX est un service de mise en relation : la plateforme n'exécute aucun travaux et n'est pas partie au contrat de prestation.

2. Licence et assurance

L'artisan doit maintenir une licence valide (RBQ, CMMTQ, CMEQ selon le métier) et une assurance responsabilité civile en vigueur. Toute fiche dont l'assurance ou la licence est échue depuis plus de 7 jours est retirée des résultats clients.

3. Abonnement et commission

L'accès au flux de demandes suppose un abonnement de 20 $ par mois payable d'avance, et une commission de 15 % est due sur chaque intervention terminée.

4. Soumissions

L'artisan transmet une soumission détaillée avant l'intervention et la fait accepter par signature électronique du client. Toute révision doit être acceptée avant la poursuite des travaux.

5. Suspension du compte

PECEFIX peut masquer ou suspendre une fiche en cas d'abonnement impayé, de commissions non réglées, de documents échus ou de signalements graves.

Document d'exemple (démo) — à faire valider par un juriste avant usage contractuel.